




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-406**

Séance publique du

28 septembre 2018

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180928- lmc1139139-DE-1-1
Date de signature : 02/10/2018
Date de réception : mardi 2 octobre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTERE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNED ✓ - COMPTE RENDU AFFICHE ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTROLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : SERVITUDE DE TRÉFONDS DE CANALISATIONS - ENEDIS - LE GRAND ARBOIS LC0052

Le 28 septembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 21/09/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Maurice CHAZEAU à Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Philippe DE SAINTDO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2018

Nomenclature : 3.2
Aliénations

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SERVITUDE DE TRÉFONDS DE CANALISATIONS - ENEDIS - LE GRAND ARBOIS
LC0052- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Dans le cadre de l'alimentation d'un C5 – Vigie - Forêt Communale du grand Arbois SDIS 13 d'une ligne électrique souterraine, la société ENEDIS a demandé la création d'une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée section LC n°0052. Cette servitude s'étend sur 600 mètres de long et 3 mètres de large, soit 1800 m² à une profondeur inférieure à 3 mètres en nature de landes et futaies résineuses. Les services des domaines ont évalué la servitude à 178 euros H.T.

Ces travaux seront pris totalement en charge par ENEDIS selon les règles et normes en vigueur. Compte tenu de l'intérêt de ce site, il peut être envisagé de consentir cette servitude à 1 € symbolique.

En conséquence, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** la création de servitude de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée section LC n°0052 pour la somme de 1 € symbolique.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer le ou les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

Présents et représentés	: 50
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine Merger



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU
DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Pôle Expertise et Service aux Publics
Division des Missions Domaniales
Pôle Evaluations Domaniales
16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20
Téléphone : 04 91 17 91 17
DRFIP13_POLE-EVALUATION@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

Le directeur régional des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône

POUR NOUS JOINDRE :

à

Affaire suivie par : Christian GREGOIRE
Téléphone : 04 91 09 60 89
Courriel : christian.gregoire@dgifip.finances.gouv.fr
Réf. : 2018-001V1334 et 2017-001V0772 ratt.

Hôtel de Ville
Direction du Foncier et Gestion du Patrimoine
CS 30715
13616 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : SERVITUDE DE TRÉFONDS

ADRESSE DU BIEN : LE GRAND ARBOIS à AIX EN PROVENCE

VALEUR VÉNALE : 178 € H.T.

1 – SERVICE CONSULTANT :	Commune d'Aix en Provence
AFFAIRE SUIVIE PAR :	Muriel MAS n°192285
2 – Date de consultation :	19/06/2018
Date de réception :	21/06/2018
Date de visite :	
Date de constitution du dossier « en état » :	25/06/2018

3 – OPERATION SOUMISE A L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE

EVALUATION DE L'INDEMNITÉ DE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE ENEDIS POUR UNE EMPRISE DE 1
800 M2

À
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

4 – DESCRIPTION DU BIEN :**Référence cadastrale :**

parcelle LC n°52 sise Le Grand Arbois à Aix en Provence

Descriptif du bien :

La canalisation enterrée sera d'une longueur de 600 m et d'une largeur de 3 m, d'une profondeur de 3 m et traversera la parcelle LC n°52 en nature de landes et futaies résineuses

5 – SITUATION JURIDIQUE

- **nom du propriétaire :** COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

- **situation d'occupation :** bien présumé libre de toute location ou occupation

6 – URBANISME ET RESEAUX

EN ZONE N DU PLU

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale du terrain est déterminée par comparaison .

L'indemnité de servitude de tréfonds pour la canalisation ENEDIS , d'une longueur de 600 m, d'une largeur de 3 m avec une profondeur de 3 m, est évaluée à 178 € (*cent soixante dix huit euros hors taxes*)

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

12 mois

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

19 JUL. 2018

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directeur Régional des Finances Publiques

de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département

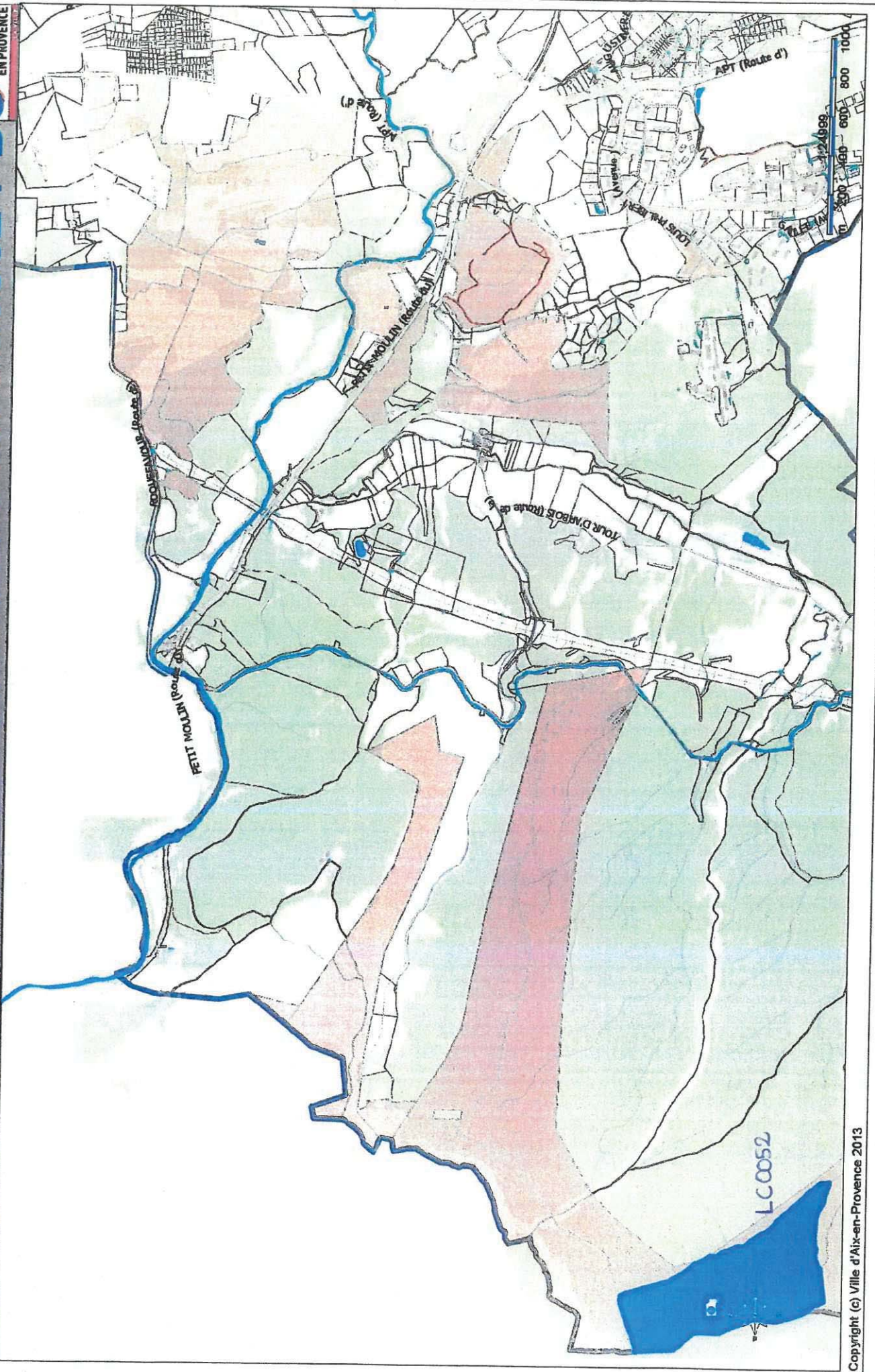
des Bouches-du-Rhône, et par délégation ,

LE 19 JUILLET 2018

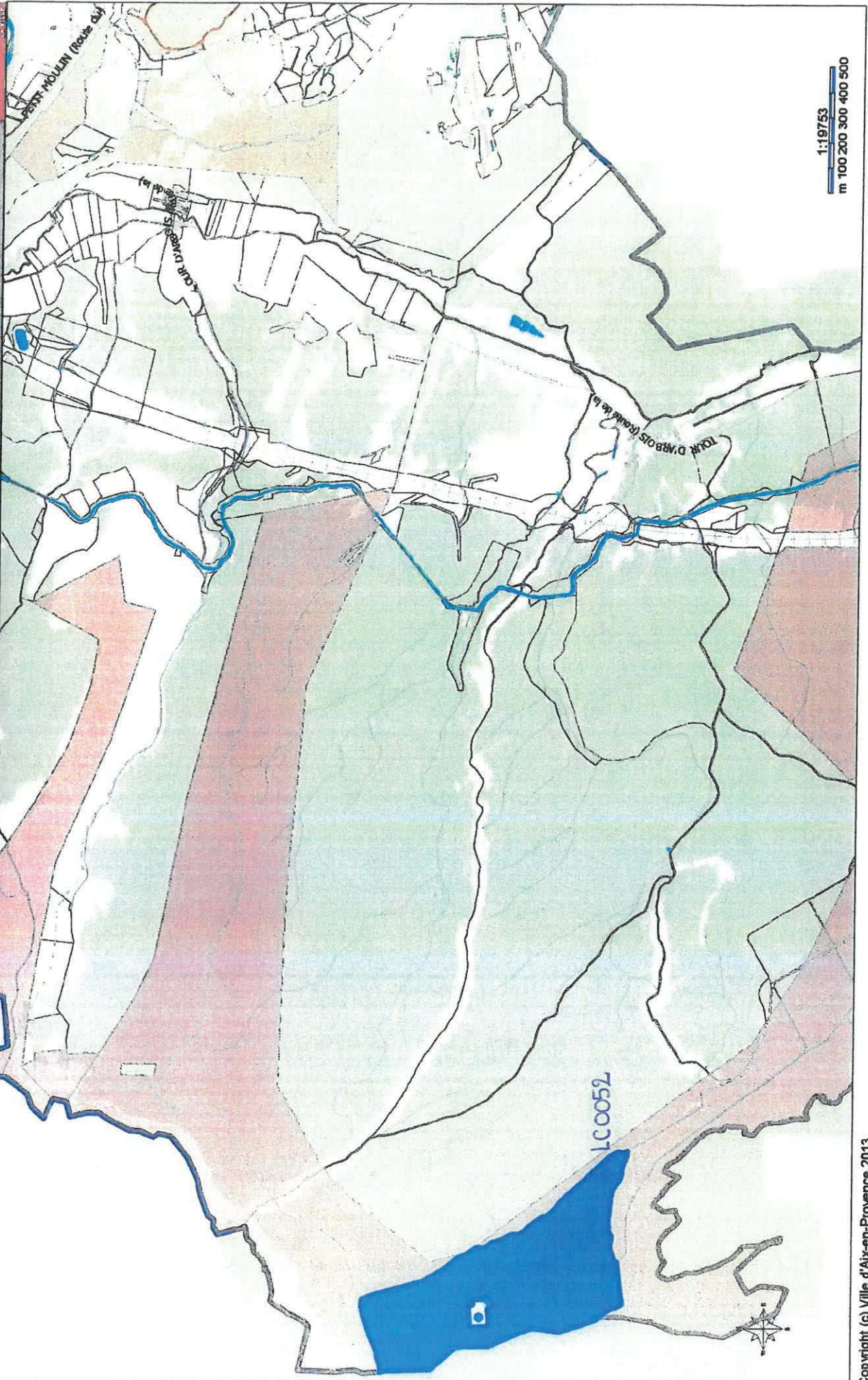
L'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

CHRISTIAN GREGOIRE

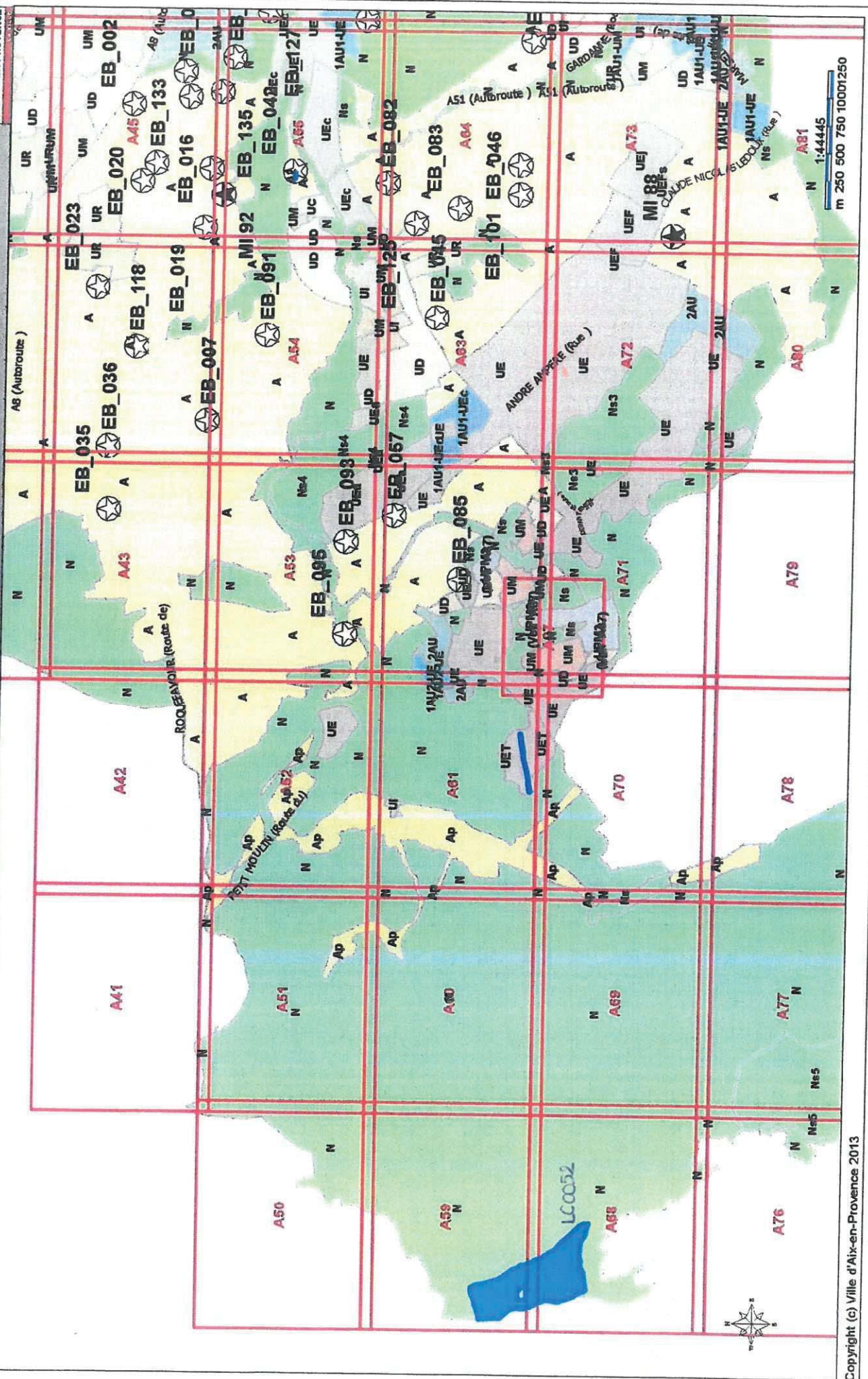
SERVITUDE ENEDIS GRAND ARBOIS LC0052 PDS



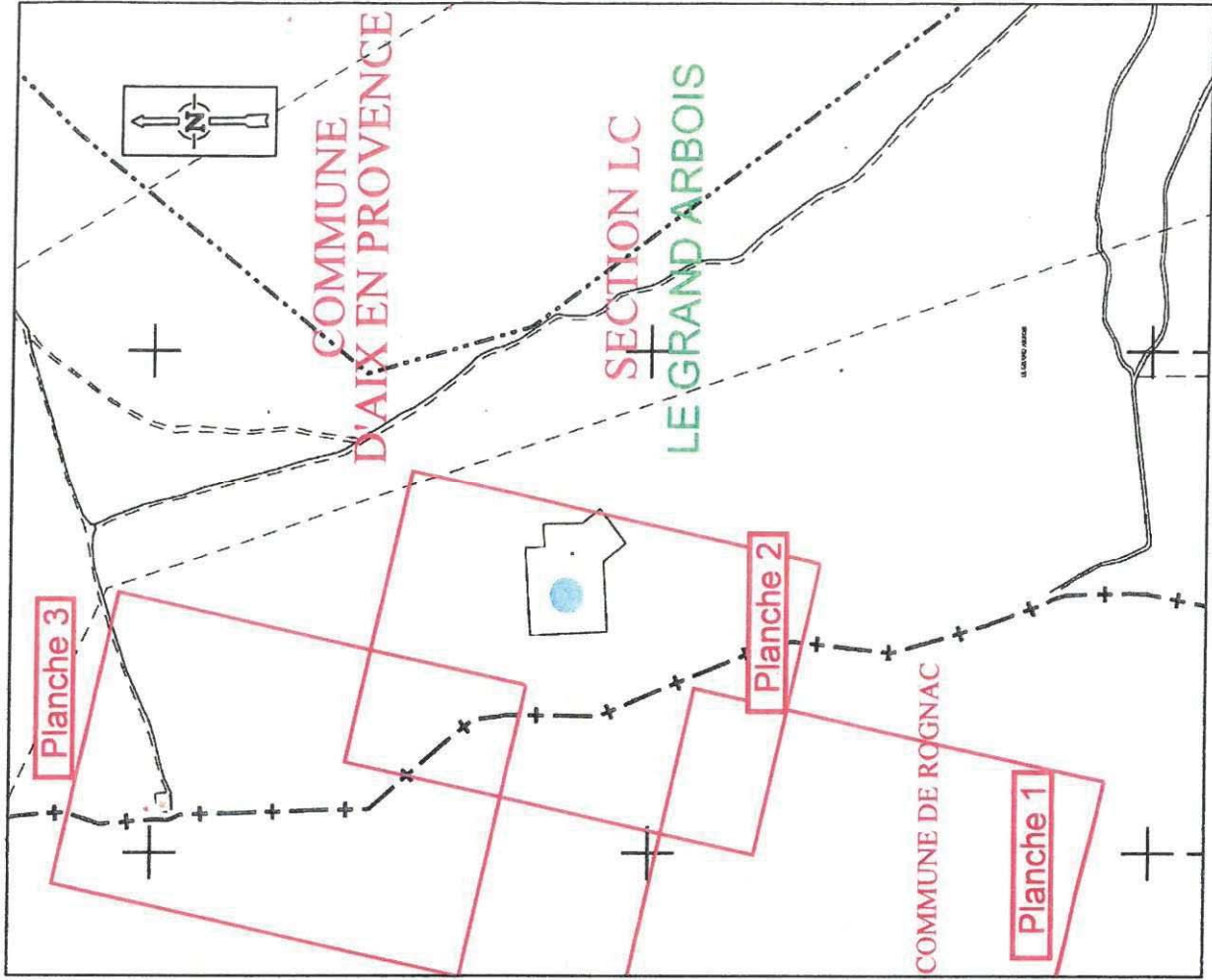
SERVITUDE ENEDIS GRAND ARBOIS LC0052 CAD AIX EN PROVENCE



2018-46 ENEDIS SERVITUDE CONV. GRAND ARBOIS AIX EN PROVENCE



Plan de situation sur Extrait Cadastral au 1/50000è

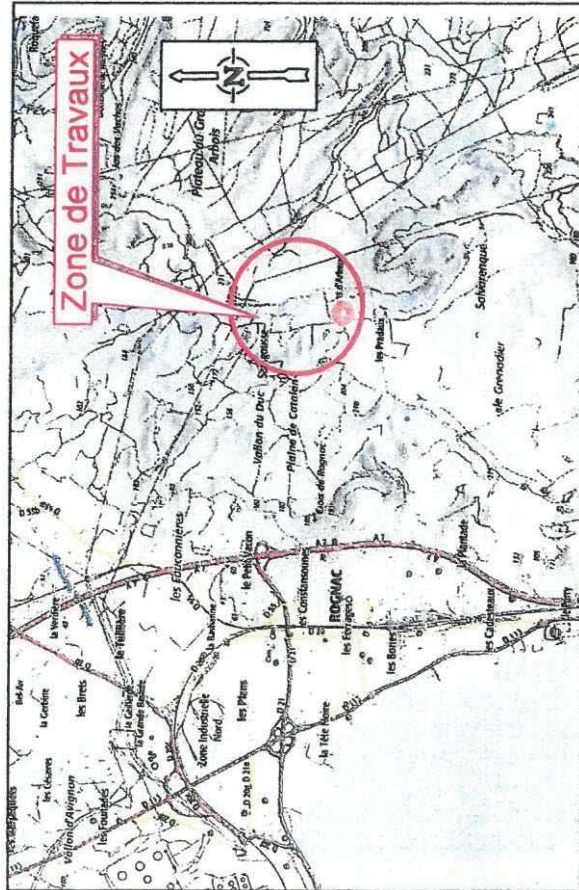


Intitulé de l'affaire : Alimentation C5 VIGIE Forêt communale du Grand Arbois
Département : **Bouches du Rhône**
Commune(s) : **ROGNAC / AIX-EN PROVENCE**
Adresse des travaux : PISTE DCFIAR 121 Forêt communale du Grand Arbois

Chargé d'Affaire : Sofiane ABDELHADI
Téléphone : 06.67.89.18.61

AFFAIRE ENEDIS No :
DC25/002411

Plans de Situation Géographique



Plan Parcellaire de pose au 1/ 1000 è

Planche 2

COMMUNE DE ROGNAC

SECTION E

LE JAS D'ARBAUD



VOIR PLANCHE 1

VOIR PLANCHE 3

Pose 1 câble souterrain
moyenne tension
HTA 3x240 AI

527

164

52

COMMUNE
D'AIX EN PROVENCE

SECTION LC

LE GRAND ARBOIS

Lu et approuvé
Signature :

Plan Parcellaire de pose au 1/ 1000 è

Planche 3



150

COMMUNE DE ROGNAC

SECTION E

LE JAS D'ARBAUD

Commune de VELAUX

Section CI

Gorgue Passe

Pose 1 câble souterrain basse tension et coffret électrique

Pose 1 poste de transformation PRCS

Pose 1 câble souterrain moyenne tension HTA 3x240 Al

COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

SECTION LC
LE GRAND ARBOIS

Lu et approuvé
Signature :

Voir PLANCHE 2